



Processus de sélection de l'Équipe du Québec Saison 2019/2020

1- Critères d'admissibilité au processus de sélection (Voir Annexe A)

Les joueurs doivent répondre aux critères d'admissibilité pour faire partie du processus de sélection

2- Prioriser le potentiel

- Au moins deux athlètes hommes et deux athlètes femmes de l'élite doivent avoir 25 ans ou moins au 1^{er} janvier 2019.
- Au moins trois athlètes hommes et trois athlètes femmes de la relève doivent avoir moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2019, dont au moins un et une doit avoir moins de 17 ans au 1^{er} janvier 2019 et avoir 80% des points de la dernière sélection U19.
- Aucun athlète relève ne peut avoir plus de 22 ans au 1^{er} janvier 2019.

Un système de pourcentage permettra à un athlète très proche d'un athlète sur l'équipe élite, d'être sélectionné même si son âge, dans un premier temps, l'empêchait de l'être.

Voici le cas de Bill. Si un joueur a 90% des points du joueur de plus de 24 ans sélectionné et que le joueur plus jeune a moins de 75% de ses points, il pourra prendre la place du plus jeune.

Exemple : Tom 26 ans 1200 pts...sélectionné comme 3^e joueur de plus de 24 ans
Bill 27 ans 1150 pts....donc il a 95,8% des points de Tom
Joe 24 ans 675 pts....donc 59% des points de Bill

Dans ce cas Bill serait un 4^e joueur de plus 24 ans sur l'élite

3-Calcul des points (Voir annexe B)

Le calcul des points est basé sur les performances réalisées au cours des saisons 2017-2018 et 2018-2019. Pour l'équipe élite le ratio de points sera de 40% pour la saison 2017-2018 et de 60% pour saison 2018-2019. Pour l'équipe relève, le ratio est de 50/50 pour les deux années de sélection. Pour chacune des saisons, les 5 meilleures performances lui rapportant le plus de points serviront au calcul (pour une même compétition ou un même classement seulement les deux meilleures épreuves seront retenues).

Les victoires par défaut ou une défaite en première ronde n'accordent aucun point.

4- Favoriser une progression des performances

L'athlète devra démontrer qu'il continue de progresser. Si son nombre de points diminue trois années de suite et que ceci représente une diminution de plus de 20%, nous devons arriver à la conclusion que ce joueur ne progresse plus et qu'il doit laisser sa place à un autre.

5- Identifier des critères d'admissibilité physique et technique (à venir)

Au cours des prochaines saisons nous développerons des tests physiques et techniques qui nous serviront à évaluer les athlètes.

6- Blessure

Dans le cas d'une blessure majeure, l'évaluation de l'athlète se fera par un comité d'entraîneurs experts et les décisions finales seront prises par le comité de la haute performance.

Annexe A - CRITÈRES D'INVITATION À PARTICIPER AU PROCESSUS DE SÉLECTION

- 1) Tous les membres de l'édition 2018-2019 de l'Équipe du Québec;
- 2) Les champions et finalistes du Championnat provincial junior 2019 dans les catégories U15, U17 et U19;
- 3) Les quatre premiers au classement final du Grand Prix junior 2018-2019, pour les catégories U15, U17 et U19 ayant une participation minimale à 3 étapes pour l'épreuve dans laquelle ils se qualifient. En cas d'égalité, les athlètes ex aequo seront invités;
- 4) Les champions et finalistes du Championnat provincial A Élite 2019 ;
- 5) Les quatre premiers au classement final de la catégorie A Élite du Circuit 2018-2019 ayant une participation minimale à 3 étapes pour l'épreuve dans laquelle ils se qualifient. En cas d'égalité, les athlètes ex aequo seront invités;
- 6) Les athlètes québécois ayant atteint la ronde des demi-finales à une épreuve du championnat canadien sénior ou du championnat canadien junior U15-U17-U19-U23 en 2019;
- 7) Les six meilleurs athlètes québécois en simple au classement national de la Série sénior élite en date du 1^{er} avril 2019. Les quatre meilleures équipes québécoises en double et en mixte au classement national de la Série sénior élite en date du 1^{er} avril 2019. Les équipes québécoises peuvent être composées de deux athlètes du Québec ou d'un québécois faisant équipe avec un athlète d'une autre province;
- 8) Badminton Québec se réserve le droit d'inviter d'autres athlètes;

Annexe B

La ronde des 1/8 rapporte des points seulement pour le simple homme

Compétitions	G	F	3e	4e	1/4	1/8
Grand Prix Gold	1000	975	900	850	800	700
Grand Prix	900	875	800	750	700	600
Challenge séries	700	675	600	575	500	400
International séries	500	475	400	375	250	200
Pan Am Sénior	600	550	400	350	250	200
Pan Am junior	400	350	250	200	125	100
Championnat sénior	600	550	450	400	300	250
Élite séries	400	350	300	175	100	75
Championnat U23 et U19	400	350	250	250	150	125
Championnat U17	375	325	225	225	125	100
Championnat U15	350	300	200	200	100	75
Élite junior séries U19	200	150	100	100	50	25
Élite junior séries U17	175	125	75	75	25	15
Élite junior séries U15	150	100	50	50	10	5
Championnat provincial élite	450	400	300	300	200	175
Championnat provincial U19	250	200	100	100	50	35
Championnat provincial U17	225	175	75	75	25	15
Championnat provincial U15	200	150	50	50	10	5

- Dans une même compétition, seulement les deux meilleures épreuves seront comptabilisées.

Classements	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 à 20
Classement sénior canadien	400	375	350	300	250	200	185	170	155	140	125
Classement U19 Canadien	250	225	200	175	150	125	115	105	95	85	75
Classement U17 Canadien	225	200	175	150	125	100	85	70	55	40	25
Classement U15 Canadien	200	175	150	125	100	75	60	45	30	15	5
Classement provincial Élite	300	275	250	200	150	100	85	70	55	40	25
Classement provincial U19	200	175	150	125	100	50	45	40	35	30	10
Classement provincial U17	175	150	125	100	75	25					
Classement provincial U15	125	100	75								

Pour un même classement, seulement les deux meilleures épreuves seront comptabilisées.

- Un minimum de 2 compétitions est requis pour les classements de Badminton Québec. Le classement immédiatement après les championnats provinciaux et nationaux sera utilisé pour l'attribution des points.